

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 52 du 11 juillet 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 14

INSTRUCTION N° 42/ARM/DGA/DID/SSE/SDIE/CAMPUS OSINT

relative aux missions et à l'organisation du Campus OSINT de la direction de l'industrie de défense.

Du 23 juin 2025

INSTRUCTION N° 42/ARM/DGA/DID/SSE/SDIE/CAMPUS OSINT relative aux missions et à l'organisation du Campus OSINT de la direction de l'industrie de défense.

Du 23 juin 2025

NOR A R M A 2 5 5 2 1 7 1 J

Référence(s) :

Décret n° 2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié, fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 21).

Arrêté du 22 juin 2007 modifié, portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense (JO n° 162 du 14 juillet 2007, texte n° 31).

Arrêté du 23 février 2024 modifié relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 47 du 25 février 2024, texte n° 21).

- [Circulaire N° 14092/DEF/SGA du 25 septembre 2015 visant à mettre en œuvre l'instruction n° 7482 DEF/CAB du 8 juillet 2015 relative à la réforme des achats publics et habilitant certains organismes à passer des marchés publics et accords-cadres pour mettre en œuvre les stratégies d'achat au sein du ministère de la défense.](#)

Décision n° 01D2301666/ARM/DGA/SDIE du 11 juillet 2023 portant sur la volonté de renforcer les capacités de la DGA dans le domaine de l'intelligence économique notamment au travers du renseignement en source ouverte (OSINT) et donc la création du campus OSINT au sein de la DID (n.i. BO).

- [Décision N° 020808/ARM/DGA/D du 02 juillet 2024 portant création de l'organisme extérieur CAMPUS OSINT et modification de l'appellation de DGA-intelligence technique et économique en DGA-information stratégique.](#)

Référence de publication :

BOC n°52 du 11/7/2025

1. OBJET.

La présente instruction précise les missions et l'organisation du campus *Open source intelligence* (OSINT), organisme extérieur rattaché à la sous-direction de l'intelligence économique du service de la sécurité économique de la direction de l'industrie de défense (DID) de la direction générale de l'armement (DGA). Elles sont définies selon les dispositions de l'arrêté du 23 février 2024 de troisième référence.

2. MISSIONS.

Afin de contribuer au renforcement de la sécurité économique de la base industrielle et technologique de défense (BITD), le campus OSINT est un centre d'expertise sur la thématique des outils et méthodes de recherche en source ouverte au profit de la DGA et du ministère des armées (Minarm). Il a vocation à être le centre de référence sur la thématique au sein du Minarm.

Le Campus OSINT recense, teste et diffuse les outils et méthodes d'investigation numérique. Il assure le suivi des outils et méthodes proposés par les éditeurs de solutions logicielles et les communautés OSINT.

Le Campus OSINT participe au rayonnement de la DGA sur la thématique des outils et méthodes OSINT par l'organisation d'événements.

3. DIRECTION.

Outre des prérogatives propres au management d'un organisme extérieur, le directeur du Campus OSINT a reçu, par arrêté du 22 juin 2007 de deuxième référence, délégation de pouvoir du ministre des armées en matière de marchés publics et d'accords-cadres relevant de son domaine de compétence.

Le directeur dispose d'un officier de sécurité (OS) et d'un officier de sécurité des systèmes d'information (OSSI) qui le conseillent et le soutiennent en matière de sécurité de défense et des systèmes d'information.

Pour l'assister et le conseiller, le chef d'organisme désigne parmi le personnel affecté dans son organisme au moins un agent civil ou militaire, dénommé chargé de prévention des risques professionnels.

Le Chef du « Lab » est le représentant du directeur sur le site d'Angoulême.

4. ORGANISATION.

Le Campus OSINT est implanté sur deux sites, le « Hub » à Paris et le « Lab » à Angoulême.

4.1. Le « Hub ».

Le Hub assure :

- l'animation du réseau constitué par les créateurs de solutions OSINT, les utilisateurs Minarm et la communauté de la recherche dans le domaine ;
- les actions de communication et de promotion de l'action du Campus OSINT en lien avec le département performance affaires générales et communication de la DID (DPAG).

4.2. Le « Lab ».

Le Lab assure :

- l'expérimentation des outils OSINT et des méthodes associées, au profit d'utilisateurs du ministère ;
- la diffusion de bonnes pratiques OSINT auprès des services du ministère.

5. DISPOSITIONS DIVERSES.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'administrateur de l'État du 2^e grade,
directeur du Campus OSINT,*

Ludovic HUTH.